



Passer chez nous pour entrer chez vous !

TARIF DES HONORAIRES DE TRANSACTION

2023

Les **honoraires de transaction** sont de **5,98 % TTC Maximum** sur le prix de vente.

(MAISONS ET APPARTEMENTS)

TERRAINS
COMMERCES

9,57 % TTC Maximum
9,57 % TTC Maximum

Certaines affaires font l'objet d'une tarification particulière.
Ces honoraires sont à la charge du VENDEUR.
A charge ACQUEREUR pour tout bien issu d'une succession.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCES

TEL. : 04.74.57.62.23 - 46 Bis Route de Bérardier 38200 JARDIN
SARL au capital de 4000€ - R.C.S. VIENNE 499 224 327 - SIRET 49922432700035 - APE 6831Z
Carte professionnelle n°3802 2016 000 014 652 - Caisse de garantie QBE France par VHS

Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées administratives sont : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>